

MEDIA
2023-427 INDEMNISATION DE TIERS SUITE À DES PRÉJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITÉ ET OU DE SES AGENTS
TYPE
PDF
FICHIER
2023-427 Indemnisation de tiers suite à des préjudices subis du fait de la collectivité et ou de ses agents.pdf
MISE EN LIGNE
27/10/2023
UTILISATEUR
Cecile Nowacki

Document certifié par le département du Pas-de-Calais en date du 20/05/2024.